



COMMUNE D'ORTHEVIELLE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Orthevielle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Josée ESPEL.

Date de la convocation : lundi 16 mars 2026

Présents :

Didier MOUSTIÉ, Christian FORTASSIER, Sandrine LABORDE, Bruno PASCOU AU, Sandra LIGNAU, Thierry DULUCQ, Audrey TORNATO, Marie-Josée ESPEL, Hervé LATAILLADE, Franck SOULU, Marine ROUCHAUD FORTASSIER, Jean-Marc DULUCQ, Maxime DUVICQ, Marylin HITON, Camille THOMAS

Absents :

Procurations :

Nombre de membres afférents	15
Nombre de membres en exercice	15
<u>Présents</u>	<u>15</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>0</u>
<u>Votants</u>	<u>15</u>

N° DEL20260320-001
INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE AU RENOUELEMENT GENERAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 15 MARS 2026

M. Didier MOUSTIÉ, en sa qualité de Maire sortant, accueille les nouveaux élus avant de céder la présidence de la première partie de la réunion d'installation du conseil municipal à la doyenne d'âge Marie José ESPEL qui procède à l'appel nominal des 15 conseillers municipaux qu'elle déclare installés dans leurs fonctions.

- 1- Didier MOUSTIÉ
- 2- Sandra LIGNAU
- 3- Christian FORTASSIER
- 4- Sandrine LABORDE
- 5- Bruno PASCOU AU
- 6- Marilyne HITON
- 7- Hervé LATAILLADE
- 8- Marine ROUCHAUD FORTASSIER
- 9- Jean-Marc DULUCQ
- 10- Camille THOMAS
- 11- Thierry DULUCQ



- 12- Audrey TORNATO
- 13- Franck SOULU
- 14- Marie-José ESPEL
- 15- Maxime DUVICQ

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 20 mars 2026,

Le secrétaire de séance
Jean Marc DULUCQ

La présidente
Marie José ESPEL

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »